

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 105

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 5

Compléter la première phrase de l'alinéa 9 par les mots :

« hormis le président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le président de la CNIL étant membre de droit du collège de la CRE, du fait de ses fonctions de président de la CNIL, ces règles ne s'appliquent pas à lui. Il convient de la préciser, pour éviter des problèmes d'application.